


# Compte rendu

# RÉUNION QUARTIER

# SECTEUR SUD-EST et CENTRE

**Vendredi 29 Octobre 2026**

Présentation des élus

## THÈMES ABORDÉS

## Vitesse et sécurité routière

**Rue du Port : absence de panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération**
La vitesse est importante : de nombreux usagers pensent que la rue est limitée à 80 km/h.
➔La mairie va installer un panneau de limitation de vitesse.
➔Madame le Maire précise que les horaires de la police municipale ont évolué et que l'amplitude horaire a augmenté.

**Route de la scierie : limitation à 90, 70 puis 90 km/h**
➔Les habitants estiment que la route aurait dû être limitée à 70 km/h sur toute sa longueur. Une réunion publique avec le Département sera à programmée.

**Les gens roulent trop vite partout**

➔Un radar pédagogique a été installé chemin de Châtillon.

Sur sept jours, 1198 véhicules ont circulé, avec un pic à 103 km/h et une vitesse moyenne de 53 km/h. Il sera ensuite installé chemin des Brûlés.

**Rue du Port : création de trottoirs**
➔Ce n'est pas prévu.

**Piste cyclable : absence de passages piétons**
➔Il s'agit d'une route départementale, sur laquelle la commune n'a pas la main.

**Trottinettes : circulation dangereuse sur les trottoirs.**
➔Le sujet sera vu avec la police municipale.

**Rue de Bellevue : circulation des gros camions et des tracteurs avec remorques**
➔Les habitants sont invités à transmettre la plaque d'immatriculation à la mairie afin de permettre des vérifications.

**Rue de Bellevue : disparition des panneaux de rue**
➔Les panneaux ont été volés et seront remplacés.

# Travaux et voirie

**Digue : incivilités pendant les travaux de la RD-119 et durée du chantier**

- La digue est interdite à tous les véhicules à moteur.
- La présence d'amiante sur la route, a engendré, 12 jours de retard.
- Dès la première semaine, la mairie a sollicité le Département pour mettre en place une circulation alternée.
- Les travaux ont porté sur une courte longueur et se poursuivront en 2027 jusqu'à la carrière.
- La mairie demande ces travaux depuis trois ans.

**Rue Henri Armeneault : absence de trottoirs, possibilité de gratter et niveler les côtés**
➔L'idée est intéressante, mais elle présente un risque : les véhicules pourraient rouler sur le bas-côté, comme au parc Cosson.

**Rue de l'Égalité : réfection du trottoir, revêtement dégradé et regards du tout-à-l'égout qui s'affaissent**
➔Un schéma directeur de l'eau et de l'assainissement est en cours. Il est attendu début 2027 et permettra de programmer des travaux regroupant autant de sujets que possible (eau, voirie, etc.).

**Le Rondeau : nombreux points lumineux hors service**
➔Leur remplacement est prévu en 2027-2028, selon les budgets disponibles.

**Pont en limite d'Ouzouer et de Dampierre entre la RD et Le petit Chambois : état dégradé**
➔Madame le Maire se renseignera auprès de la Communauté de communes pour savoir à qui revient sa gestion.

**Création de pistes cyclable : l'information est-elle fondée ?**
➔Pour le moment, le Département n'a aucun projet. La question sera à revoir après les prochaines élections. Il ne faut pas lâcher le projet, qui représenterait un atout pour la commune.

# Police municipale

**Combien d'agents ?**
➔La police municipale compte 7 agents pour 18 communes. Elle travaillera en 2/8, ainsi que le samedi. La commune se dit satisfaite de cette équipe.

# Enfance, jeunesse et école

**ALSH : difficultés pour obtenir des places**
➔Les familles évoquent les mercredis, l'impossibilité du prélèvement automatique et des places payées deux fois. Elles apprécient en revanche de retrouver les agents du périscolaire d'Ouzouer au centre de loisirs de Dampierre, et saluent le bon fonctionnement du périscolaire à Ouzouer.

- Madame le Maire est vice-présidente de la Communauté de communes en charge de l'enfance et de la jeunesse. Elle reprend le dossier pour que les services fonctionnent correctement.
- Deux sous-commissions d'élus viennent d'être créées pour répondre au mieux aux attentes des familles.
- Les familles rencontrant des difficultés sont invitées à en informer la mairie.

**Rénovation de l'école élémentaire**

**Projet planifié sur plusieurs années**

Le budget est d'environ 2 millions d'euros, pour très peu d'aides.

- Le chauffage sera remis en état grâce à la géothermie, afin de réduire les coûts de fonctionnement.
- Les travaux seront réalisés par phases, l'école restant occupée.
- C'est un projet prioritaire pour les élus.
- Les aides obtenues varient selon les communes, ce qui complique le montage des projets.

**Gymnase : il a fait froid cette semaine**
➔Le chauffage a été remis en marche pour la rentrée scolaire.

# Santé

**Arrivée d'un médecin à Ouzouer**
➔Le médecin doit accueillir ses premiers patients après la mi-février 2027. La mairie communiquera les modalités d'inscription. Tout est organisé pour que son arrivée se passe dans de bonnes conditions. Une orthophoniste est installée depuis août, et un médecin junior doit s'installer à Gien.

# Environnement et cadre de vie

**Bords de Loire, le long du Port : débroussaillage**
➔Les habitants s'inquiètent des risques en cas de crue (arbres) et rappellent que le site était entretenu en 2003, mais plus depuis. Ils demandent d'en parler avec la centrale.

- Une réflexion va être menée pour aménager les bords de Loire.
- Il faudra prendre contact avec la Région et Natura 2000.
- Un banc avait été installé et scellé, puis volé.
- Aymeric contactera la centrale et travaillera sur ce projet.
- Le terrain où se trouvent les peupliers appartient au ministère de l'Intérieur.

**Résidence Vilaine : dépôts de déchets verts**
Il est rappelé que cette pratique est interdite.

**Déchetterie : ramassage des pneus**
➔Les pneus doivent être déposés entiers.

**Dépôts sauvages : les amendes sont-elles appliquées ?**
➔Oui, elles sont actives, sans aucun passe-droit.

# Équipements et vie locale

**City stade : marelle abîmée, filets de buts manquants**
➔Le sol sera refait en 2027, et les équipements seront remis en place à cette occasion.

**Location de salle : remise en ordre du matériel**
➔Il est proposé d'afficher des photos montrant la bonne disposition. L'idée est retenue, la mairie va y réfléchir.

**Marché : l'emplacement actuel est apprécié**
➔Le changement d'emplacement a été demandé par les commerçants.